

COMMISSION PERMANENTE DU 21 janvier 2021**Rapports n° CP 2021-001****PARTICIPATIONS EN FAVEUR D'IDFM POUR 2021 : CONTRIBUTION OBLIGATOIRE,
FINANCEMENT IMAGINE R, TARIFICATION SOCIALE, TRANSPORT DE PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP****Texte de l'amendement :**

L'article 2 de la délibération est modifié de la façon suivante :

Décide d'attribuer au Syndicat des Transports d'Ile-de-France au titre de la participation régionale en 2021 au financement des déplacements des personnes les plus modestes en Ile-de-France, une subvention forfaitaire d'un montant de ~~72 440 000 €~~ **83 981 000 €**.

Décide d'affecter une autorisation d'engagement correspondant au montant de subvention susmentionné, soit de ~~72 440 000 €~~ **83 981 000 €**, disponible sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-020 (181020) « Actions spécifiques en matière de tarification », action 18102003 « Aide au transport des personnes les plus modestes », du budget 2021.

Exposé des motifs :**MIEUX FINANCER LA TARIFICATION SOCIALE DANS LES TRANSPORTS RÉGIONAUX
ET RÉTABLIR LA TARIFICATION SOCIALE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AME**

Le projet de budget régional de 2021 proposait un montant de 73,3 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement pour l'action « Aide aux transports des personnes les plus modestes ».

Ainsi les sommes allouées par la Région Ile-de-France à cette aide pour les populations les plus en difficultés, fixées à 83 981 000 € en 2015, ont baissé ces dernières années. Ceci alors même que les enquêtes montrent une hausse continue du taux de pauvreté depuis dix ans en Ile-de-France, liée à la crise de 2008 et aux politiques nationales inégalitaires mises en œuvre dans la même période.

L'inadéquation de ces deux phénomènes doit donc être étudiée afin de réévaluer au mieux les conditions d'attribution de cette aide, et d'améliorer son accès auprès de tous les ayant-droit.

Ce travail est d'autant plus nécessaire que nos concitoyens se sont, au cours de l'année écoulée, massivement mobilisés pour réclamer la hausse de leur pouvoir d'achat, l'amélioration de leurs conditions de vie et davantage de justice sociale.

Ces revendications, qui concernent aussi l'amélioration de l'accès aux services publics, doivent être entendues, jusque et y compris à la Région Ile-de-France.

Les mesures de solidarité et de justice sociale qui avaient été obtenues par la mobilisation des associations et des usagers en 2004, avec le soutien notamment des élu-e-s Front de Gauche, représentent un acquis majeur en matière de droit à la mobilité pour toutes et tous, qui doit être préservé. La réflexion doit aussi être poursuivie pour en faire bénéficier davantage de Francilien.ne.s

en situation de précarité. Elle doit aussi s'étendre, dans le même esprit, à la question de la gratuité. En tout état de cause, une stagnation et encore moins une régression des moyens sur ce dispositif n'est pas souhaitable dès lors que notre collectivité doit œuvrer à la cohésion sociale sur son territoire.

Dans cette même logique, il convient de rétablir la tarification sociale à -75% pour les bénéficiaires de l'AME, qui se sont vus privés de leur droit élémentaire à la mobilité en 2016 par une décision de la Présidente de la Région. La justice a confirmé l'illégalité et l'erreur de droit concernant cette décision de Valérie Pécresse. Il est temps maintenant que l'exécutif régional prenne ses responsabilités. A fortiori dans un contexte social extrêmement tendu qui nécessite plus encore de justice sociale, sans que cette justice ne s'accompagne de démagogie xénophobe.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Malaisé', written over a horizontal line.